

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2018-11

**OBJET:** SETA – Budget Assainissement Collectif - Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 23  
Nombre de membres ayant donné procuration : 2  
Date de convocation : 07/06/2018  
Date d'affichage : 07/06/2018  
Votes contre: 0  
Votes pour : 25  
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Commune de Monlezum d'Armagnac sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Monsieur SAUQUE Philippe**

Membres présents : BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc (a reçu procuration de FAIVRE Jean-Louis), BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude.

Membres absents et excusés : FAIVRE Jean-Louis (a donné procuration à BOULIN Jean-Marc), LUFLADE Gérard, REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël).  
Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2017	<b>A</b>	36 972.01€
Résultat transférés	<b>B</b>	292 105.84€
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017</b>	<b>A+B</b>	<b>335 077.85€</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		<b>C</b>	338 793.81€
<b>Restes à réaliser</b>		<b>D</b>	
Dépenses	Recettes	<b>Solde des restes à réaliser</b>	-328 340.00€
328 340.00 €	0.00 €		
<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>		<b>E</b>	<b>0.00 €</b>

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	0€
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	335 077.85€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
La Présidente,  
France DUCOS

